



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 20 mai 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président
Mireille GUEZENEK
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
~~Nicolas PUJOL~~
~~Rafael MAYCHMAZ~~
Alain MONTET

Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER
Claude BOGACZ
~~Isabelle GANGZ~~
~~Vincent NOEL~~
Catherine PERRAUDEAU
Henri ROISIN
~~Gisèle THOMAS~~
Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET
Vincent NOEL à Catherine PERRAUDEAU

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services
Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats et conventions	4
2. Aide Sociale Légale.....	5
3. Aide sociale extra-légale	5
D. QUESTIONS DIVERSES	6



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 32 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 33 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la société « A/D/M Spectacles », 27 allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour l'animation musicale du repas de l'amitié qui se déroulera samedi 6 décembre 2025, restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud. Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 920,00 € TTC (neuf cent vingt euros TTC) payés sur présentation de facture après la prestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 34 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'Office de Tourisme Rambouillet Territoires – (1 rue du Général de Gaulle – 78120 RAMBOUILLET), représenté par Madame Anne-Françoise GAILLOT – Présidente, pour l'organisation d'une sortie à RAMBOUILLET, mercredi 18 juin 2025.

Le coût de cette prestation, pour un groupe de 38 seniors (maximum), s'élèvera à :

- 8 € exonérés de TVA (huit euros exonérés de TVA), par personne pour la visite guidée de la Bergerie nationale
- 32,30 € TTC (trente-deux euros et trente centimes TTC), par personne pour le déjeuner au restaurant
- 5 € exonérés de TVA (cinq euros exonérés de TVA), par personne pour la visite guidée du musée Rambolitrain
- 1 gratuité du repas et des visites pour le chauffeur

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 35 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, 70-88 rue Paul Lescop – 92023 NANTERRE Cedex, représentée par Madame Sophie HUET par délégation du Directeur Général Emmanuel GOUAULT, un avenant à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » signée le 13 novembre 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité



2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 36, N° 37, N° 38, N° 39 et N° 41 : renouvellements de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placements en établissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

N° 40 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Claude TREMINTIN demande si les personnes qui formulent ces demandes ont le choix de l'établissement d'accueil ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** : Oui. Le domicile précédent doit être situé à Saint-Cloud, mais les personnes peuvent choisir un établissement d'accueil situé sur un autre département.

Jean-Claude TREMINTIN demande si la participation financière versée par le Conseil Départemental fait l'objet d'une récupération sur la succession ?

➤ **Sylvie SOIRAT** : Oui.

Claude BOGACZ suppose que le montant de la participation financière versée par le Conseil Départemental est variable ?

➤ **Sylvie SOIRAT** : Oui. Ce montant est fonction de plusieurs paramètres :

- Coût de l'établissement
- Revenus du bénéficiaire
- Participation financière des Obligés Alimentaires (seuls les enfants sont soumis à cette obligation dans les Hauts-de-Seine).

3. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 42 : secours financier de 202,84 € pour régler des frais d'impayé d'assurance habitation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 43 : secours financier de 500,00 € pour régler une partie de frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité



D. QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec le SST8

Jean-Christophe PIERSON rend compte de cette rencontre avec :

- M. PAINOT (responsable du SST8)
- Mme GARANCHER (responsable adjointe et future responsable au départ à la retraite en juin de M. PAINOT).
- Mme CHEVAL (responsable de l'Unité Accueil)
- Mme BATTEUX (responsable de l'Unité Accompagnement)

- Le manque d'effectif est moins important qu'auparavant.

Toutefois, le nombre d'assistantes sociales au sein des équipes est en diminution. L'Unité Accompagnement compte seulement 4 assistantes sociales, complétées par des Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF), des Educateurs Spécialisés et des Conseillers Référénts Sociaux. Tous ces professionnels interviennent en polyvalence, la politique du Département étant de favoriser la montée en compétence des Conseillers Référénts Sociaux en leur donnant possibilité d'accéder au Diplôme d'Etat d'assistante sociale.

- Les locaux de Boulogne étant en travaux, le public est accueilli depuis plusieurs mois à Sèvres lorsqu'il s'agit d'un premier contact, ce qui complique le déplacement des usagers en difficulté.

Un retour à l'accueil à Boulogne pour tous les usagers est prévu à compter du mois de septembre. Le service PMI sera alors également présent dans les locaux ré-aménagés.

- Madame GARANCHER semble se situer dans une démarche d'échanges. Sensibilisée sur l'absence de dossiers présentés au Conseil d'Administration du CCAS, elle rencontrera, après le départ de Mr PAINOT, Sylvie SOIRAT et Marie SANGOUARD, pour mieux connaître les procédures de sollicitation du CCAS.

- Le projet d'un nouveau SST (le STT 14) basé à Rueil, duquel relèverait Saint-Cloud, ne peut pas donner satisfaction.

Cela a été clairement expliqué à Mme GARANCHER : la demande de davantage de proximité a bien été entendue, il reste à espérer qu'elle soit suivie d'effet.

Alain MONTET demande si, les communes actuellement rattachées au SST8 et qui seraient concernées par ce nouveau SST, communiquent entre elles ?

- Oui.

- Lors de cette rencontre, ont également été soulevés les délais inacceptablement longs de traitement des dossiers par la MDPH (1 an actuellement).

Monsieur PAINOT précise que Monsieur SIFFREDI en est conscient et a saisi les services concernés.

En conclusion, **Jean-Christophe PIERSON** pense que l'on peut être davantage optimiste quant au partenariat à venir avec le SST8.

Alain MONTET estime que pallier aux difficultés de recrutement d'assistantes sociales par le recrutement de professionnels moins qualifiés n'est pas une bonne chose.

➤ **Claude BOGACZ** précise qu'il est néanmoins important de favoriser les VAE qui peuvent conduire à l'obtention du Diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Catherine PERRAUDEAU demande si du fait du faible nombre d'assistantes sociales au SST8, des « non professionnels » présentent des dossiers au Conseil d'Administration ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** répond que tous les dossiers sont présentés par des travailleurs sociaux professionnels (assistantes sociales, ou CESF, ou Conseillers Référénts Sociaux) et sont validés par un cadre du SST8.



La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

- **Jeudi 19 juin 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 45.